#

* Date : 30-04-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004713295
* Author :

Immobilière E. Guyot, société anonyme,

rue Théodore Baron 20, 5000 Namur

R.C. Namur 79641 R.P.M. 0441.315.455

Le mercredi 12 mai suivant à 16 heures, au siège social, à Namur, rue Théodore Baron 20, se tiendra l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la S.A. Immobilière Guyot, dont l'ordre du jour est le suivant : 1. Rapport des administrateurs. 2. Etat d'avancement de la liquidation de la société. 3. Approbation du bilan et du compte de résultat. 4. Décharge aux administrateurs. 5. Démissions. 6. Divers. Conformément à l'article 26 des statuts sociaux, tout propriétaire de titres doit effectuer le dépôt de ces titres au porteur au siège social, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.